

faire dire quelques mots que dans l'*Observateur catholique*, et probablement aussi dans un journal étranger.

Le fougueux abbé de S... serait-il le fils d'un marquis de S... que j'ai connu à Paris il y quelques années?

Il me semble que les curés de Lyon se sont placés sur un mauvais terrain en accordant au Pape ce qu'on appelle le droit liturgique. Ils ont oublié que les libertés gallicanes sont une protestation contre ce prétendu droit et que le concile de Trente n'est pas admis (complètement) en France. Il y a une quinzaine d'années que le Pape lui-même ne croyait pas à ce droit, car quand, à la suite des attaques calomnieuses de dom Gueranger contre les liturgies gallicanes, quelques évêques consultèrent Pie IX, il se borna à répondre que l'unité était désirable, mais qu'il était loin de l'exiger. Il est vrai que, plus tard, quand M. Gros, évêque de Versailles, alla à Rome, la première parole que lui dit le Pape fut celle-ci : « Quand adoptez-vous le rit romain? » Le pauvre évêque interloqué répondit : « La chose est délicate, elle ne pourrait pas avoir lieu avant six ans. » — « Vous voulez dire six mois, sans doute, répliqua Sa Sainteté. » Plus tard encore le Pape a fini par demander le changement; mais pourquoi? Parce qu'aucun évêque n'a eu la fermeté nécessaire pour résister. Qu'arriverait-il en effet, si un évêque refusait? le Pape l'excommunierait-il? Non sans doute.

Mais il est triste d'avouer que les évêques se laissent mener par le journal « *le Monde* » et par quelques jeunes prêtres fanatiques.....

Une chose bien certaine et qu'avouent les ultramontains eux-mêmes, c'est que partout où la liturgie romaine a été introduite personne ne suit plus les offices de l'église, tant ils sont tristes